

GE_GERICHTE ACPR/539/2018 vom 19. Juni 2018

GE Cour de justice, 2018-06-19, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACPR_539_2018

FR: GE_GERICHTE ACPR/539/2018 du 19 juin 2018

IT: GE_GERICHTE ACPR/539/2018 del 19 giugno 2018

Erwägungen

E. 18

octobre 2017; - renseignements pris auprès du SdC, il n'en est rien, l'arrangement de paiement conclu ayant trait à d'autres contraventions; - partant, c'est sans excuse valable qu'il n'a pas comparu à l'audience devant le Tribunal de police; - le recours sera dès lors rejeté; - vu son issue, il n'était pas nécessaire d'interpeller l'autre autorité intimée; - en tant qu'il succombe, le recourant supportera les frais envers l'État, qui comprendront un émolument de CHF 250.- (art. 428 al. 1 CPP et 13 al. 1 du Règlement fixant le tarif des frais en matière pénale, RTFMP ; E 4 10.03). * * * * *

- 4/5 - P/562/2018

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.